

Volet aménagements maritimes

Notice phasage et méthodes Phase PROJET

PORNICHET - 44

Marché de conception réalisation
pour le réaménagement des ports de
plaisance de Pornichet

SEM CEPP

SOUS-TRAITANCE



Modifications	Indice	Date	Établi	Vérfié	Validé	Suivi des modifications			État
	A	03/10/2025	MCJ	MC		Émission initiale			

ÉMETTEUR	ENTITÉ		NUMÉRO INTERNE	DOCUMENT	PHASE ÉTUDE	THÈME	N° DOCUMENT	INDICE	STATUT
CHA	NA	C	24009	MTH	PRO	PHA	202	A	PVI

SOMMAIRE

HISTORIQUE DES RÉVISIONS	2
1. MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION	3
1.1. Le projet retenu	3
1.2. Travaux de modernisation du bassin d'échouage	4
1.3. Modernisation du bassin à flot	10
1.4. Modernisation des installations terrestres	11
2. PHASAGE DE RÉALISATION	12
2.1. Planning de réalisation	12
1 ANNEXES	15

AIDE À LA NAVIGATION



Retour au
sommaire



Liens vers
Annexes



Télécharger
un fichier

HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Rév.	Signataire et repérages des paragraphes modifiés
A	Rédacteur : Milig Collobert Vérificateur : Milig Collobert Approbateur : Émission initiale.

1. MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION

1.1. Le projet retenu

Aménagements maritimes

Le projet de réaménagement global comprend deux volets relativement distincts :

- Un projet d'aménagements maritimes, comprenant :
 - La modernisation des bassins portuaires (à flot et à échouage).
 - Le renforcement de la digue de protection du port d'échouage.
 - L'extension du terre-plein central du port à flot.
 - La réparation de la darse.
- Un projet d'aménagements terrestres, comprenant :
 - La reconstruction du bâtiment central.
 - La création d'une capitainerie.
 - La rénovation des sanitaires.
 - La création d'un parking.
 - La modernisation de l'aire de carénage.
 - La modernisation des voiries et réseaux.

Localisation des aménagements maritimes



Figure 1 : Localisation des aménagements maritimes

Modernisation du bassin d'échouage

Le bassin d'échouage permet actuellement l'accueil de bateaux au mouillage et il est envisagé de remplacer les mouillages par des pontons échouant afin de permettre :

- D'améliorer la sécurité des plaisanciers, des infrastructures et des bateaux.
- D'améliorer l'offre d'emplacements permettant aux plaisanciers de disposer d'emplacements avec beaucoup plus de services et de confort (accès aux pontons à toute heure de marée, eau, électricité) en totale cohérence avec leurs attentes.
- De conserver une offre à bas coût avec la conservation d'emplacements sur mouillages.

- D'améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers et de travail des équipes portuaires.

Modernisation du bassin à flot

L'ensemble des pontons du port en eau profonde date de l'origine du port (hormis ponton O et N). Ils sont donc aujourd'hui en fin de vie et leur remplacement est nécessaire. De plus, la largeur des pannes et catways est insuffisante et n'est plus dans les standards actuels ce qui peut poser des problèmes de sécurité.

Il est prévu de remplacer l'ensemble des éléments de pontons et de revoir le calepinage des emplacements. L'augmentation nécessaire de la largeur entre les catways va induire une baisse brute du nombre d'emplacements afin d'atteindre environ 1 000 emplacements sur pontons.

Renforcement de la digue du port d'échouage

Le bassin du port d'échouage est aujourd'hui insuffisamment protégé des houles du large. La digue sera donc renforcée :

- Rehaussement dans la limite des prescriptions du programme.
- Élargissement nécessaire à l'atténuation des houles.

La digue ainsi confortée permettra de limiter l'agitation dans le bassin portuaire à des niveaux permettant la mise en place des pontons sur pieux et l'amarrage des bateaux en sécurité.

Extension du terre-plein central du port à flot

Le terre-plein central du port à flot sera étendu d'environ 8000 m² pour accueillir la capitainerie, l'espace polyvalent, des espaces de promenade et de stationnement.

Le terre-plein sera réalisé en remblais d'apport et protégé côté bassin par un talus en enrochements sur le même principe que le talus actuel.

Modernisation des moyens de mise à l'eau

La darse, constituée de dalles bétons supportées par une structure poteaux/poutres, est aujourd'hui endommagée. L'ouvrage sera réparé.

Aménagements terrestres

L'extension du terre-plein du port à flot permettra la modernisation des aménagements terrestres du port. Cette extension du terre-plein portera :

- La nouvelle capitainerie commune aux 2 bassins.
- Un stationnement polyvalent véhicule/attelage.
- Une esplanade polyvalente.
- Des voies de circulation piéton / cycle.
- Un épi de protection de la passe d'entrée du port d'échouage.
- Un belvédère.

1.2. Travaux de modernisation du bassin d'échouage

Nature des travaux

Les travaux de modernisation du bassin d'échouage consistent en :

- Le renforcement de la digue Nord-Ouest de protection du bassin
- La réalisation d'un épi de protection (dans le prolongement du terre-plein central du port à flot) de protection de la passe d'entrée du bassin d'échouage
- La mise en œuvre des pieux des guidages des pontons du bassin d'échouage
- La mise en œuvre des appontements du bassin d'échouage.

Modalités d'exécution

Épi de protection – Extension du terre- plein

Les travaux de renforcement de la digue du port d'échouage sont planifiés de janvier 2027 à juin 2027 de façon à :

- Protéger au plus tôt le port d'échouage.
- Créer des espaces libres pour la base vie et les espaces de stockage nécessaires aux chantiers ultérieurs,
- Finaliser l'ouvrage en juin de façon à stopper les travaux durant les mois de juillet et août 2027,
- Permettre le démarrage des travaux bâtimentaires dès septembre 2027.
- Les travaux nécessitant des terrassements sous eau, pouvant potentiellement avoir une incidence sur le phénomène de bloom phycoplanctoniques, seront réalisés uniquement sur la période de novembre à mars.

La réalisation du terre-plein nécessitera des modifications provisoires de circulation et de stationnement à l'entrée du port :

- Une partie du parking existant sera réservée au chantier pour aménager une base-vie provisoire et les espaces de stockage et de manœuvre nécessaires aux approvisionnements du chantier.
- La voie d'accès au port (viaduc + voie portuaire) sera équipée d'un feu de chantier de façon à permettre l'accès au port sous alternat de circulation. Une voie sera dédiée au chantier.

L'atelier sera composé uniquement de moyens terrestres :

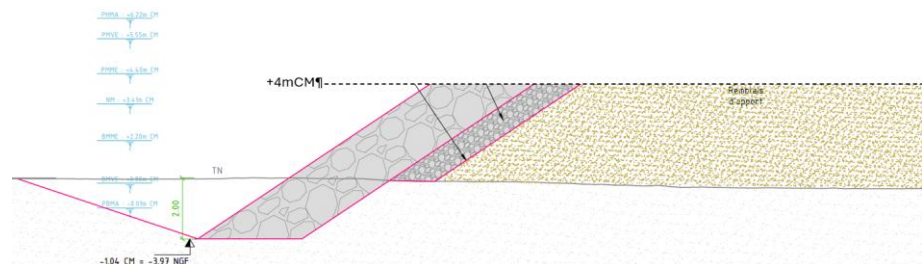
- 2 pelles hydraulique de 90t
- 2 tombereaux
- 1 BRH
- 1 compacteur

Les travaux seront réalisés en 2 phases distinctes :

Phase 1 - janvier 2027 à mars 2027 : Création du remblai et protection jusqu'à la cote +4mCM :

Ces travaux de 1ere phase seront réalisés à la marée, uniquement par des moyens terrestres, et consisteront :

- Constituer une plateforme en remblai à la cote +4mCM
- Terrasse en déblais la souille nécessaire à la réalisation de la butée de pied de la protection en enrochements. Ces travaux s'effectuent depuis le remblai créé
- Mise en œuvre de la butée de pied en enrochements et fermeture de la souille
- Réalisation de la protection en enrochements jusqu'à la cote +4mCM.

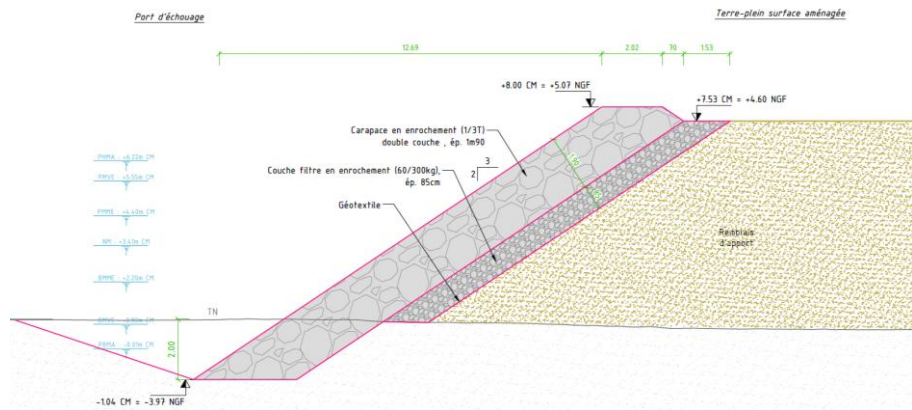


Phase 1 : réalisation de la partie basse du remblai

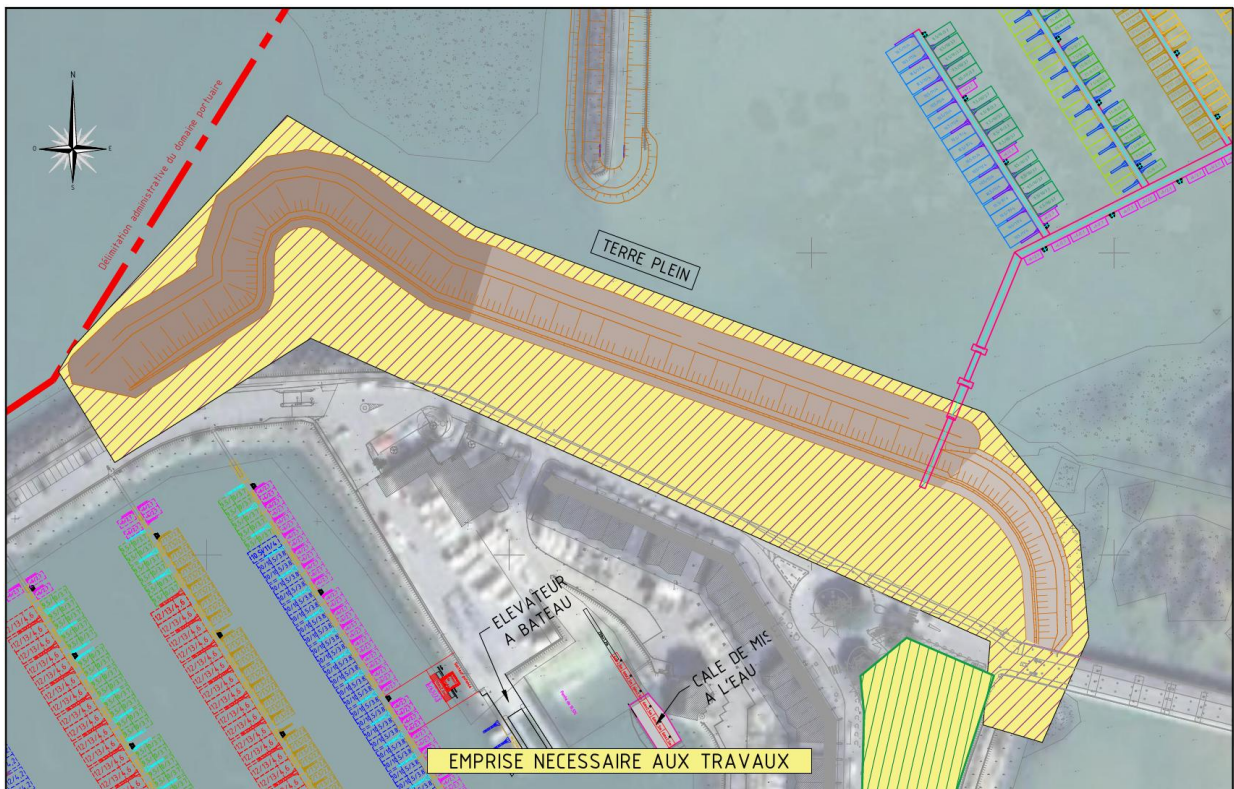
Phase 2 – avril 2027 à juin 2027 : Finalisation du remblai et protection à la cote +8mCM :

Ces travaux de seconde phase seront réalisés à la marée, uniquement par des moyens terrestres, et consisteront à :

- Démontet partiellement la protection en enrochements du talus existant sur le linéaire d'extension du terre-plein.
- Reconstituer un corps de remblais en matériaux d'apport.
- Reconstituer une protection en enrochements du talus du nouveau terre-plein.
- Des précautions spécifiques sont mises en œuvre entre le démontage partiel de la protection en enrochements du terre-plein actuel et la reconstitution de l'ouvrage afin de maintenir une protection suffisante (surveillance météo, protection provisoire en cas d'alerte ou pendant les arrêts de chantier le week-end).



Phase 2 : finalisation du remblai



Emprises nécessaires aux travaux : Extension du terre-plein

Renforcement de la digue

Les travaux de renforcement de la digue du port d'échouage sont planifiés de janvier 2027 à novembre 2027 de façon à :

- Protéger au plus tôt le port d'échouage.
- Ne pas nécessiter de circulations de chantier durant la saison estivale 2027 et 2028.
- La réalisation de ces travaux sera concomitante avec les travaux d'extension du terre-plein à flot, ce qui induira une circulation importante pour les approvisionnements de matériaux.

Le chantier nécessitera :

- L'aménagement d'une descente à la plage via la cale de mise à l'eau du port d'échouage. Une voie de mise à l'eau sera maintenue durant les travaux.
- L'aménagement d'une zone de stockage à proximité de la cale de mise à l'eau.
- L'aménagement d'une piste de chantier en pied de dune entre la cale de mise à l'eau et l'enracinement de la digue.
- L'aménagement d'une piste de chantier au droit de la digue actuelle.
- La partie haute de la plage sera balisée et interdite au public.
- Les engins seront repliés sur une zone dédiée à cet effet en haut de plage lors des arrêts de chantier.

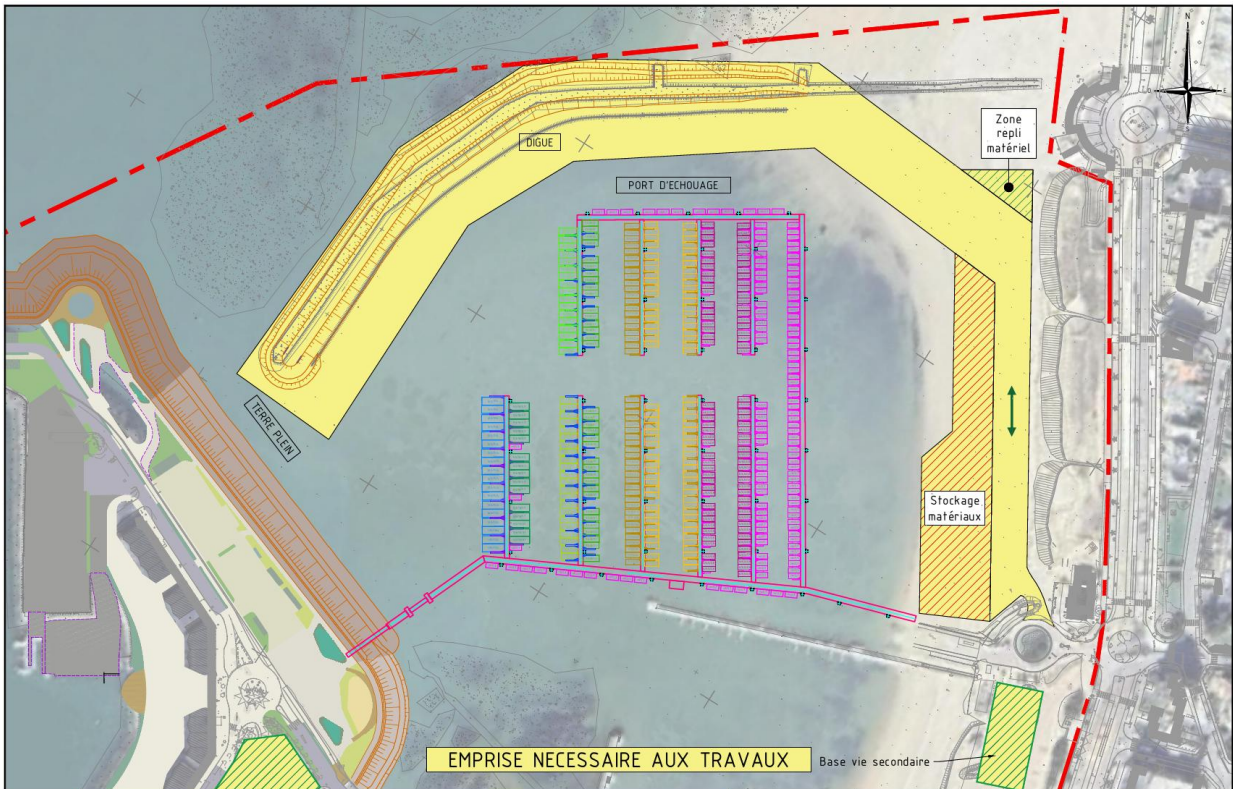
L'atelier sera composé uniquement de moyens terrestres :

- 3 pelles hydraulique de 25 à 100t
- 2 tombereaux
- 1 bull
- 1 BRH

Les travaux seront réalisés à la marée, uniquement par des moyens terrestres, et consisteront à :

- Démonteur partiellement la digue existante.
- Reconstituer un corps de digue en remblais d'apport.
- Reconstituer une protection en enrochements de 1/3t selon la nouvelle géométrie de la digue.
- Des précautions spécifiques sont mises en œuvre entre le démontage partiel de la digue actuelle et la reconstitution de l'ouvrage afin de maintenir la protection du plan d'eau (surveillance météo, protection provisoire en cas d'alerte ou pendant les arrêts de chantier le week-end)
- Les travaux seront réalisés depuis la berme longeant la digue côté port afin de ne pas cheminer sur le platier rocheux.

Une information spécifique aux opérateurs ainsi que des moyens de mis en défens seront prévus afin d'éviter tout endommagements des récifs d'hermelles présents à proximité de l'ouvrage.



Emprises nécessaires aux travaux : renforcement de la digue Nord

Pieux de guidage et pontons

Les travaux sont planifiés de novembre-2027 à mai 2028 afin de :

- Bénéficier de la protection du plan d'eau apportée par le renforcement de la digue.
- Éviter tout travaux en période estivale.
- Profiter du fait qu'une partie notable des usagers retire son bateau du mouillage en hiver et permettre à l'exploitation portuaire de reloger les bateaux soit sur le port à flot, soit sur les ports voisins également exploités par Loire-Atlantique Nautisme.

Le chantier sera réalisé en partie par moyens terrestres en partie par moyens maritimes. Il nécessitera :

- L'enlèvement des lignes de mouillage actuelles et donc les déplacements des bateaux.
- L'aménagement d'une descente à la plage via la cale de mise à l'eau du port d'échouage pour la mise en œuvre des pieux de guidage accessible à marée basse. Une voie de mise à l'eau sera maintenue durant les travaux.
- La mise en place d'un mouillage pour le ponton de travail aux bords du chenal d'accès au port d'échouage. Un accès maritime au port sera maintenu durant les travaux.
- L'utilisation de la cale de mise à l'eau pour la mise à l'eau des pontons.

L'atelier de mise en œuvre des pieux sera composé de moyens terrestres et maritimes :

- 1 pelle hydraulique équipée pour le battage des pieux
- 1 ponton de travail
- 1 pousseur

Pendant les travaux d'installation des pontons, l'ensemble des bateaux et des lignes de mouillages situés à l'Ouest du ponton actuel devront être enlevés. D'ores et déjà, environ 30 à 40% des plaisanciers du port d'échouage hivernent leur bateau à terre entre octobre et avril. Pour les bateaux restant habituellement au port, Loire-Atlantique Nautisme envisage de proposer des solutions de stationnement au port à flot et dans les autres ports de Loire-Atlantique et notamment Piriac-sur-Mer, La Turballe, Le Croisic et La Baule Le Pouliguen ou à terre dans les chantiers navals de Pornichet.

Le chantier sera réalisé en partie par moyens terrestres et en partie par moyens maritimes :

- La cale de mise à l'eau du port d'échouage sera partagée entre les besoins du chantier (accès des moyens terrestres et approvisionnements des matériaux) pour la mise en œuvre des pieux de guidage et les usagers et les accès plaisanciers.
- La mise en place d'un mouillage pour le ponton de travail aux bords du chenal d'accès au port d'échouage. Un accès maritime au port sera maintenu durant les travaux.
- L'utilisation de la cale de mise à l'eau pour la mise à l'eau des pontons.

Travaux par voie terrestre : zone du bassin d'échouage >+2,2mCM

Les pieux de guidage de la zone haute de bassin (niveau du terrain supérieur à la cote +2,2mCM) seront réalisés par voie terrestre :

- Mise en place de l'atelier terrestre depuis la cale de mise à l'eau
- Travail sur la période de basse mer uniquement
- Repli de l'atelier en haut de plage sur la zone dédiée à marée haute

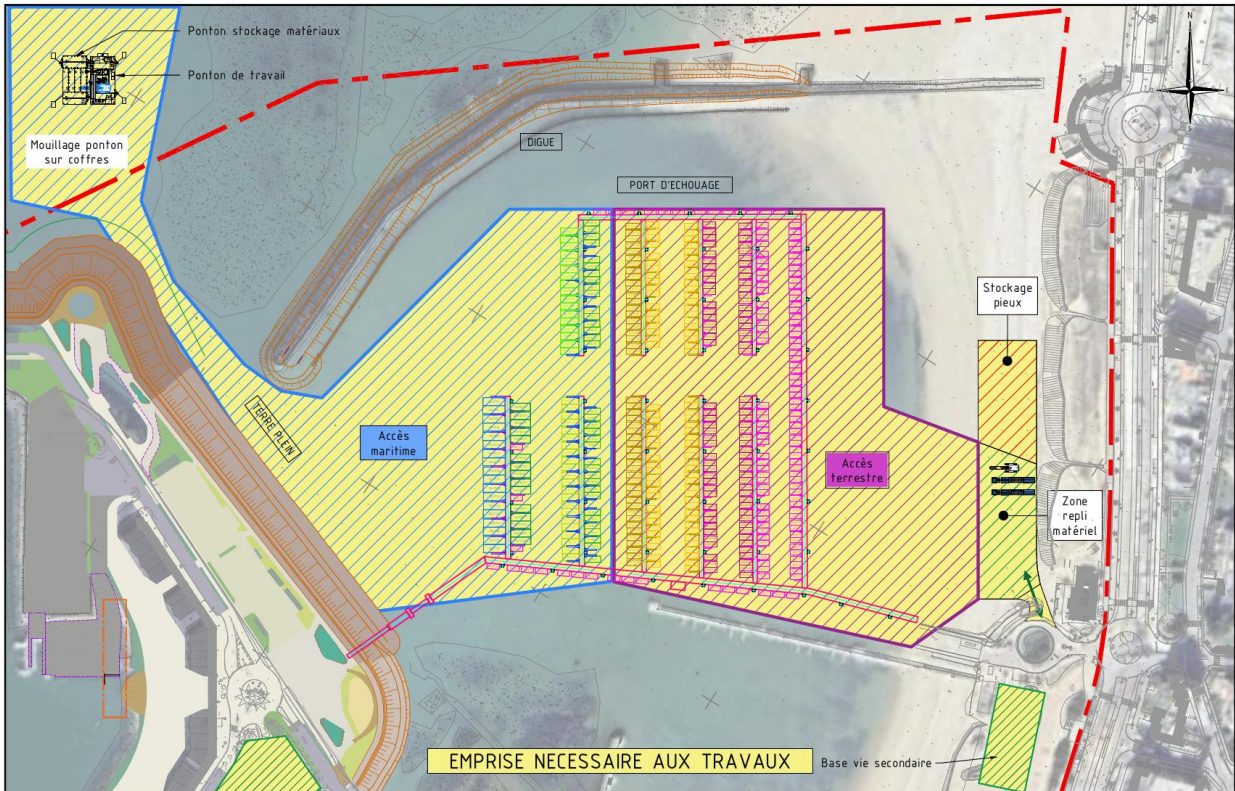
Ces travaux sont limités aux périodes de marée entraînant un niveau d'eau inférieur à la cote +2mCM

Travaux par voie maritime : zone du bassin d'échouage <+2,2mCM

Les pieux de guidage de la zone basse du bassin (niveau du terrain inférieur à la cote +2,2mCM) seront réalisés par voie maritime :

- Mise en station de l'atelier nautique depuis le coffre d'amarrage du ponton à l'extérieur du port
- Travail sur la période de haute mer uniquement
- Repli de l'atelier à marée descendante

Ces travaux sont limités aux périodes de marée entraînant un niveau d'eau supérieur à la cote +4,4mCM



Emprises nécessaires aux travaux : pieux de guidage des pontons du port d'échouage

Balisage provisoire

Pendant les travaux de renforcement de la digue, l'espar situé sur l'extrémité de la digue sera supprimé puis remis en œuvre une fois la digue reconstituée. Un balisage provisoire du chenal sera mis en place pendant les travaux.

Pendant la réalisation des travaux d'extension du terre-plein central et notamment de l'épi de protection du chenal, des travaux vont de terrassements vont avoir lieu sur l'emprise actuel du chenal d'accès au port d'échouage. Un balisage provisoire sera mis en place pendant ces travaux d'une durée de 6 mois. Une largeur de chenal de 20 m minimum sera maintenue.

1.3. Modernisation du bassin à flot

Nature des travaux

Les travaux de modernisation du bassin à flot consistent en :

- L'extension du terre-plein central du port à flot.
- Le renouvellement des appontements.
- L'extension de la cale de mise à l'eau.
- La réparation de la darse élévateur.
- Modernisation de l'aire de carénage

Ces travaux sont sans incidences sur les conditions d'accès au bassin à flot.

Pour le port à flot, les pontons seront remplacés de manière successive par l'entreprise en charge des travaux sur une durée estimative de 4 à 6 mois. De manière coordonnée, les équipes de Loire-Atlantique Nautisme déplaceront les bateaux à l'intérieur du port afin de libérer les pontons concernés par les travaux

de remplacement puis les remettront à leur place une fois les nouveaux pontons installés.

Comme pour le port d'échouage, certains bateaux hivernent habituellement à terre et libéreront ainsi de la place. Si le transfert de certains bateaux dans le port pendant les travaux s'avère trop compliqué, des emplacements seront également proposés dans les autres ports exploités par Loire-Atlantique Nautisme ou à terre dans les chantiers navals de Pornichet.

Pour le port d'échouage et le port à flot, des mesures incitatives pour le stationnement à terre des bateaux seront proposées.

1.4. Modernisation des installations terrestres

Les opérations d'aménagements terrestres (bâimentaire, VRD, aménagements paysagers) sont précisées au dossier projet correspondant.

2. PHASAGE DE RÉALISATION

2.1. Planning de réalisation

Planning synthèse

Le planning synthèse intégrant travaux maritimes et terrestres est présenté en page suivante.

Planning travaux maritimes

Le planning de réalisation des travaux est présenté en pièce CHA_NAC24009_MTH_PRO_PLG_201_A - Planning travaux.

Annexes



Liste des annexes

La liste des annexes est la suivante :

Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.